



Gilles Paquet



Création et conception
de l'être humain

v.1 - mars 2024



Création et conception des êtres humains

I. CRÉATION DE NOS PREMIERS PARENTS

Dieu Est ¹ de toute éternité et Il Est Amour ² ; c'est en raison de cet Amour qu'Il a créé des êtres capables de le connaître, de l'aimer et de le servir ; ce sont, d'une part, les êtres angéliques qui sont dépourvus de corps (donc immatériels) ; et, d'autre part, les êtres humains ³ : êtres corporels créés "à son image et ressemblance" ⁴.

Pour que nos premiers parents soient à son image, Dieu les a créés avec un corps matériel et une âme spirituelle ⁵. A l'origine, la *ressemblance* de l'*image* avec le modèle divin est parfaite, ce que souligne le récit de la Genèse : « Dieu vit tout ce qu'Il avait fait : cela était très bon » ⁶.

Dieu bénit nos premiers parents, il leur confie l'univers matériel et leur prescrit de se multiplier ⁷ ; ils vivent dans l'intimité de Dieu ⁸ et cette virginité, cette pureté, cet "état d'innocence" originel perdure tant qu'ils ne mangent pas de "l'arbre de la connaissance du bien et du mal" ⁹.

II. CONCEPTION DES ÊTRES HUMAINS

Saint Thomas d'Aquin a montré que l'âme humaine est immédiatement créée par Dieu et qu'elle est l'unique forme substantielle de chaque être humain ¹⁰ ; cette doctrine – partagée par le bienheureux Duns Scot et tous les Scolastiques – est enseignée par l'Église catholique ⁵.

Une question fondamentale se pose alors : à quel moment Dieu associe-t-il une âme spirituelle à un corps matériel engendré par la fécondation d'un gamète de femme par un gamète d'homme ?

Saint Thomas d'Aquin pensait que cette association ne se faisait qu'après une évolution suffisante de la vie sensitive du fœtus ¹¹. Mais cette position n'est plus tenable compte tenu des connaissances que l'on a aujourd'hui sur la vie intra-utérine.

Il convient donc d'apporter maintenant les explications requises pour accréditer la bonne réponse à cette délicate question.

1. Voir Ex 3, 13-14.

2. Voir 1 Jn 4, 8 ; 4, 16.

3. CEC 327 et 358 ; *Profession de foi* du concile de Latran IV (1215).

4. Gn 1, 27.

5. CEC 366 ; concile de Latran V (1513) ; encyclique *Humani generis* de Pie XII (1950).

6. Gn 1, 31.

7. Gn 1, 28.

8. CEC 376.

9. Gn 2, 9.

10. Voir saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique* I^a, q.90, a.4.

11. *Somme théologique* I^a, q.118, a.2, s.2.

III. MATIÈRE VIVANTE ET MESSAGE HÉRÉDITAIRE

Pour commencer, il est bon de rappeler que toute matière vivante inclut un *message héréditaire*. Ce message est une information. Or toute information est matérielle puisqu'elle est de nature temporelle et entropique. Le *message héréditaire* est donc matériel et *non subsistant par lui-même* ; ce message peut seulement être transmis. Il faut donc résolument rejeter toutes les théories qui assimilent le message héréditaire à la forme substantielle (ou l'inverse).

Jérôme Lejeune, Professeur de Génétique fondamentale et membre de l'Académie Pontificale des Sciences, a décrit la disposition de la matière corporelle dans les termes suivants : « Il est certain que d'une génération à l'autre, qu'il s'agisse d'hommes ou de cellules, le lien qui unit le parent à l'enfant est constamment de nature matérielle. Cependant, il est non moins certain que chaque atome individuel ou même chaque molécule codée contenue dans un œuf est inmanquablement remplacée bien avant d'être elle-même incluse dans une cellule reproductrice. En définitive le seul transfert existant d'une génération à une autre est celui d'une certaine structure caractéristique des macromolécules codées. Il s'agit donc de la transmission d'une information inscrite dans la matière et le terme de message héréditaire définit très heureusement cette notion. » (in p. ix. de la Préface du livre de J. de Crouchy, *Le Message héréditaire*, Paris, 1965).

IV. ENGENDREMENT D'UN ÊTRE POTENTIELLEMENT HUMAIN

Il est par ailleurs approprié de distinguer les étapes de gestation suivantes :

- 1) Fécondation d'un gamète de femme par un gamète d'homme ; après la fécondation, on a un "zygote" constitué par une première cellule qui se subdivise en 2, 4, puis 8 cellules.

A ce stade, il peut *parfois* y avoir plusieurs fécondations donnant alors autant de "zygotes" que de fécondations ; à terme, ces "zygotes" donneront autant de "jumeaux hétérozygotes" (appelés couramment "faux jumeaux") ayant un patrimoine génétique différent, mais cependant humain.

Le "zygote" dont il est question ici est assurément humain en raison de son patrimoine génétique humain qu'on ne peut pas confondre avec le patrimoine génétique d'un animal. On dit donc que le "zygote" humain n'est encore qu'un *être humain en puissance* ; il ne demande qu'à poursuivre son évolution (pourvu qu'aucun empêchement ne s'y oppose).

- 2) Clivage (ou segmentation) : le clivage se produit dans la "trompe de la femme durant les quatre premiers jours qui suivent la fécondation ; il en résulte un amas de cellules appelé "morula"

A ce stade, les cellules peuvent *parfois* se scinder pour donner autant de "morulas" que de scissions ; à terme, ces "morulas" donneront autant de "jumeaux homozygotes" (appelés couramment "vrais jumeaux") ayant un patrimoine génétique humain et identique.

La "morula" dont il est question ici est assurément humaine en raison de son patrimoine génétique humain qu'on ne peut pas confondre avec le patrimoine génétique d'un animal. On dit donc que la "morula" humaine n'est encore qu'un *être*

humain en puissance ; elle ne demande qu'à poursuivre son évolution (pourvu qu'aucun empêchement ne s'y oppose).

2) Blastulation ; la "morula" devient un "blastocyste" comprenant :

(a) une membrane périphérique appelée "trophoblaste" ;

(b) des cellules internes appelées "embryoblaste"

(c) une cavité appelée "blastocèle".

La "blastocyste" dont il est question ici est assurément humain en raison de son patrimoine génétique humain qu'on ne peut pas confondre avec le patrimoine génétique d'un animal. On dit donc que le "blastocyste" humain n'est encore qu'un *être humain en puissance* ; il ne demande qu'à poursuivre son évolution (pourvu qu'aucun empêchement ne s'y oppose).

3) Nidation ou implantation du "blastocyste" sur la paroi utérine entre le 6^{ème} et le 10^{ème} jours après la fécondation.

La paroi utérine d'une femme est un peu comme le jardin d'Eden¹² que Dieu a préparé pour accueillir le premier homme au sixième jour ? Il s'agit ici d'accueillir le(s) "blastocyte(s)" humain(s).

Si aucun empêchement ne s'oppose à la nidation du (des) "blastocytes", il(s) s'implante(nt) sur la paroi de l'utérus et ne demandent qu'à poursuivre son (leur) évolution.

4) Gastrulation : le "blastocyste" implanté sur la paroi utérine met en place les structures cellulaires qui constituent un "embryon" c'est-à-dire un être qui sera un être humain *en acte* dès qu'il sera *capable* de recevoir une *âme spirituelle* ; cet être, *encore en puissance ou déjà en acte*, ne demande qu'à poursuivre son développement dans son "placenta" (pourvu qu'aucun empêchement ne s'y oppose).

A ce stade, les jumeaux homozygotes (et, a fortiori, hétérozygotes) sont totalement "individus". Mais il faut ici mentionner l'anomalie très rare des "siamois" qui ne sont pas totalement séparés ; lorsqu'elle n'est pas trop grave, cette anomalie pourra parfois être réparée ultérieurement par une intervention chirurgicale.

Dans le cas où il y a plusieurs "embryons", ceux-ci sont susceptibles de disposer de leur propre "placenta" ou de cohabiter dans le même "placenta" et, dans ce dernier cas, ils pourront soit disposer de leur propre "sac amniotique" soit cohabiter dans un unique "sac amniotique".

5) Délimitation ou isolement de l'"embryon" (ou des "embryons") des annexes requises pour son (ou leur) développement.

6) Organogénèse

Les différents organes se mettent en place et se développent jusqu'à la fin de la grossesse (pourvu qu'aucun empêchement ne s'y oppose).

7) Naissance : le bébé quitte son "nid" et reçoit désormais sa subsistance de son entourage (pourvu qu'aucun empêchement ne s'y oppose).

12. Gn, 2, 15.

V. CONCLUSION

Un être humain *en puissance* devient un être humain *en acte* lorsque l'“embryon” est *capable* de recevoir son *âme spirituelle* directement créé par Dieu au moment opportun. L'instant précis de la conception est connu de Dieu mais pas des hommes.

« Dotée d'une âme “spirituelle et immortelle”¹³, la personne humaine est “la seule créature sur la terre que Dieu a voulue pour elle-même”¹⁴. Dès sa conception elle est destinée à la béatitude éternelle »¹⁵.

La Vierge Marie a été préservée du péché originel dès l'instant de sa conception : le dogme de l'Immaculée-Conception a été adopté par la constitution apostolique *Ineffabilis Deus* promulguée le 8 décembre 1854 par le pape Pie IX ; ce dogme a été magnifiquement confirmé par la Vierge Marie elle-même lors de son apparition à Bernadette le 25 mars 1858 à Lourdes.

Le Concile de Constantinople (381) nous enseigne que : le Fils de Dieu est « né du Père avant tous les siècles, engendré non pas créé, consubstantiel au Père » ; et que « par l'Esprit-Saint Il a pris chair de la Vierge Marie et s'est fait homme ». La conception de Jésus-Christ n'a donc rien de commun avec celle des autres humains et la profondeur de ce mystère nous dépasse.

13. *Gaudium et spes* 22, § 2.

14. *Ibid.* 14.

15. CEC 1703.